



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

exportations

Question écrite n° 4479

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de Mme la ministre du commerce extérieur sur le portage de nos PME. L'implication en ce domaine des grands secteurs du luxe et de la distribution pourrait favoriser la solidarité qui existe entre nos grandes entreprises françaises et PME. Pour aider et accompagner à l'international celles des entreprises qui ont le plus de difficultés, une approche stratégique « gagnant-gagnant » serait à privilégier. Elle serait notamment fondée sur la cotraitance plutôt que sur la sous-traitance. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

Le portage consiste à aider une petite et moyenne entreprise (PME) à s'implanter commercialement ou physiquement sur un marché à l'étranger, en bénéficiant de l'expérience et des moyens d'une grande entreprise. Différentes formes de portage se pratiquent : assistance, conseil et ouverture de carnets d'adresses, mise à disposition de bureaux et de locaux à l'étranger, hébergement et tutorat de personnel (cadre, stagiaire ou volontariat international en entreprise), accompagnement lors de missions collectives d'affaires sur un thème précis assorties de contacts utiles, accompagnement lors de missions collectives sur des salons professionnels à l'étranger, implication dans les contrats à l'exportation des grands groupes. Deux expériences menées récemment en matière de portage peuvent être citées. En premier lieu, l'association « pacte PME international », réunissant 23 grands groupes, a été créée en 2009 avec pour mission d'appuyer le développement international des PME en mettant à leur disposition l'expérience et les réseaux à l'étranger des grandes entreprises. L'action de cette association a produit des résultats très en deçà des attentes et la structure a été dissoute le 24 septembre dernier, jour de sa fusion avec l'association « pacte PME », dont l'objet est de soutenir les PME dans une optique non spécifiquement tournée vers l'export. En second lieu, une réflexion engagée par les grands groupes a permis de mettre en place une « charte du portage », signée le 5 mai 2011 par près de 20 d'entre eux (Airbus, Alstom, Altran, Areva, Astrium, Bombardier, Cassidian, EDF, Eurocopter, GDF-Suez, MBDA, Onet, Total, Thales, Schneider, Safran, Siemens France, SNCF, Vinci). Aucune entreprise des secteurs du luxe et de la distribution n'est signataire du texte. La charte définit les bonnes pratiques permettant d'associer davantage les PME sous-traitantes françaises aux grands projets à l'exportation des groupes et est dotée d'indicateurs de suivi de l'effectivité de l'action des grandes entreprises. L'engagement principal de ces dernières consiste à présenter, lors de chaque demande de soutien financier export auprès de l'État (crédit export Coface principalement) d'un montant supérieur à 300 M€, un « plan de portage » précisant les PME et les entreprises de taille intermédiaire pressenties pour les accompagner à l'export. Ce dispositif fait aujourd'hui l'objet d'une évaluation, dont les résultats serviront d'appui au futur « plan de portage » actuellement en cours d'élaboration par le ministre du commerce extérieur.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4479

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 septembre 2012](#), page 5069

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6745